

SECTION INTERNATIONALE « ESPAÑOLA » (rentrée 2023)

Recrutement pour les élèves dont le responsable légal réside dans l'Académie de Toulouse

1.- ADMISSION EN SECTION INTERNATIONALE

Arrêté du 6 août 2021, JORF n°0183 du 8 août 2021

« ...**Article 1** - L'admission des élèves dans une section internationale de classe de seconde est prononcée par l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale agissant sur délégation du recteur d'académie, sur proposition du chef d'établissement au vu d'un dossier de candidature et des résultats à un examen. Le dossier mentionné au premier alinéa doit comporter les pièces justifiant les conditions d'admission suivantes : - pour les élèves scolarisés en France, être issus d'une section internationale de collège, ou avoir effectué tout ou partie de leur scolarité dans un pays où est parlée la langue de la section, ou attester d'un niveau suffisant dans la langue de la section ; - pour les élèves scolarisés dans les établissements d'enseignement français à l'étranger, attester d'une connaissance suffisante de la langue de la section et du français. Pour les élèves scolarisés en France, l'examen d'aptitude à suivre les enseignements dispensés en langue étrangère en section internationale de classe de seconde se compose d'une épreuve écrite et d'une épreuve orale. Pour les élèves scolarisés dans les établissements d'enseignement français à l'étranger, l'examen évaluant la connaissance du français se compose d'une épreuve écrite et d'une épreuve orale. Le chef d'établissement désigne les examinateurs pour les différentes épreuves. Au vu du dossier et des résultats obtenus à l'examen, le chef d'établissement arrête la liste des élèves dont il propose l'admission dans la section internationale de classe de seconde au directeur académique des services de l'éducation nationale agissant sur délégation du recteur d'académie.

2.- ELEVES CONCERNES

Élèves, français ou d'origine étrangère, issus de classe de 3^{ème} (système éducatif Français ou équivalent) ayant un bon niveau en espagnol et en français motivés et intéressés par la langue et la culture du pays et ayant un bon potentiel de progression dans la langue vivante de la section :

- Section internationale « Española ».
- Sections européennes, sections bi-langues.
- LV1 ESPAGNOL ou LV2 ESPAGNOL.
- Autres possibilités : les élèves d'origine étrangère hispanophones, quelle que soit leur nationalité et ayant une bonne connaissance du français.

En outre, ces élèves doivent posséder un niveau scolaire satisfaisant, dans toutes les disciplines, pour suivre l'enseignement secondaire français.

L'autonomie et la capacité de travail sont des atouts indispensables compte tenu de la charge de travail supplémentaire induite par la formation.

3.- ENGAGEMENT DES ELEVES

L'admission dans cette section vaut engagement jusqu'à la fin de la scolarité. Tout abandon entraînera automatiquement un retour dans le lycée de secteur.

Le redoublement en section internationale n'est pas possible.

4.- CONSTITUTION DU DOSSIER

Les élèves de 3^{ème} qui souhaitent intégrer la Section internationale « Española » du Lycée Saint-Sernin doivent fournir les pièces suivantes :

A) La fiche de demande d'inscription

B) La photocopie des bulletins de 3^{ème} du 1^{er} et 2^{ème} trimestre ou du 1^{er} semestre.

Les bulletins doivent comporter obligatoirement les moyennes générales de l'élève.

Si le conseil de classe du 2^{ème} trimestre n'a pas eu lieu, le bulletin devra être envoyé dans un deuxième temps au secrétariat scolarité du lycée Saint-Sernin (voir adresse en en-tête).

C) Une lettre de présentation de l'élève en espagnol rédigée par lui-même sur papier libre manuscrit.

Dossier à retourner impérativement avant le **Lundi 3 Avril 2023 par mail** (modalités indiquées sur dossier)

Barème de notation :

Total	50 points
Moyenne du 1er et du 2ème bulletins	20 points
Note moyenne langue française	10 points
Note moyenne langue "española"	10 points
Avis des Professeurs	5 points
Présentation de l'élève	5 points

5.- EXAMEN

Les épreuves écrites et orales se dérouleront le **Mardi 18 Avril 2023**

ECRIT : Première partie : de 9h à 11h30. Pause de 15 min.

Deuxième partie : de 11h45 à 12h45.

ORAL : A partir de 13h45 (selon convocation).

Les convocations seront envoyées **directement par mail à l'élève.**

Les candidats pourront, s'ils le désirent, prendre leur repas au lycée.

Epreuve d'entrée, langue « española », niveau B1+	60 points		Durée des épreuves
Grammaire et vocabulaire	12 points	Questionnaire à choix multiples. Phrases à compléter.	2h30
Compréhension écrite	12 points	Réponses à des questions à partir d'un texte.	
Expression écrite	12 points	Rédaction à partir du texte ayant servi de support à la compréhension écrite.	
Compréhension orale	12 points	Questions et phrases à compléter par écrit à partir d'un enregistrement.	1h
Examen oral	12 points	À partir d'un texte.	15 minutes de préparation + 15 minutes d'exposé et d'entretien

6.- RESULTATS

Le lycée Saint-Sernin communiquera les résultats par email à l'établissement d'origine et ensuite par courrier à la famille. Les élèves admis à l'examen relèveront de la procédure d'affectation en seconde (AFFELNET) gérée par l'établissement d'origine.

7.- INTERNAT

Le recrutement pour cette section étant académique, les élèves ne résidant pas sur Toulouse et au-delà de 30 km de Toulouse, peuvent bénéficier d'un accueil à l'internat (sous réserve de l'éloignement et conditions de ressources). La demande d'internat est téléchargeable sur le site du lycée. Les précisions seront données dans la rubrique internat.

8.- LE CURSUS DE SECTION BFI

Les élèves recrutés en section internationale sont regroupés dans une classe de seconde et suivent les enseignements du tronc commun avec les autres élèves de la classe.

Ils suivent, en plus, un enseignement donné en langue espagnole par deux professeurs nommés par le Ministère de l'Education Espagnol dans les disciplines suivantes :

- Langue et Littérature (4 heures par semaine), voir programme dans le B.O. n° 30 du 23 juillet 2015.
- Histoire-Géographie (2 heures par semaine), voir programme dans le B.O. n° 23 du 4 juin 2020.

Ils ont en plus, 2 heures par semaine d'Espagnol - langue - données par un professeur d'espagnol français.

9.- LE BACCALAUREAT (1^{ère} et Terminale) ET L'OPTION INTERNATIONALE DU BAC (BFI)

A l'issue de la classe de seconde, les élèves peuvent accéder aux différents enseignements de spécialité de l'enseignement général.

En première et terminale, les élèves BFI ont 4 heures hebdomadaires de Littérature « Española » en espagnol ; 2 heures hebdomadaires d'Histoire et Géographie en espagnol (programme français et espagnol) plus une autre partie du programme français (2 heures) avec un professeur français et 2 heures hebdomadaires de Connaissance du monde en espagnol avec un professeur français.

Les références réglementaires sont disponibles sur le site EDUSCOL, rubrique : Europe et Monde/sections Internationales : <http://eduscol.education.fr/sections-internationales>

10.- PERSPECTIVES OFFERTES PAR CET ENSEIGNEMENT

- Permettre à des élèves français de bénéficier d'une formation approfondie de la langue et de la culture « Española » ;
- Favoriser l'ouverture aux échanges européens et internationaux ;
- Obtenir chez ces élèves, après le cycle du lycée, un bilinguisme et une connaissance des spécificités culturelles de chacun des pays favorisant une poursuite d'études dans le supérieur, en particulier pour les langues vivantes, les études commerciales, mais aussi les études scientifiques ;
- Permettre aux élèves d'BFI de se présenter aux examens du « Diploma de Español Lengua Extranjera » (DELE), remis par le « Instituto Cervantes », avec une réduction des droits d'inscription une réduction de 50 %. En Terminale les élèves peuvent arriver à obtenir les niveaux C-1 ou C-2 (Cadre Européen des Langues) ;
- Permettre aux élèves d'origine étrangère et hispanophone de s'intégrer dans le système scolaire français en rendant possible un parcours jusqu'au baccalauréat ;
- Le BAC BFI ESPAGNOL permet la délivrance simultanée du Bac français, mention BACCALAURÉAT FRANÇAIS INTERNATIONAL et aussi du BACHILLERATO ESPAGNOL. Les élèves qui obtiennent ce diplôme peuvent accéder à l'enseignement supérieur français et à l'enseignement supérieur espagnol.